

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 18 h 30

Nombre de délégués : 30

Date de la convocation et
d'affichage : 13 juin 2024

Présents à la séance : 16

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf juin à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des Acacias, à SAINS-EN-GOHELLE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 13 juin 2024.

Etaient présents :

CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), DELANNOY Alain (Lapugnoy), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozinghem), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune)

Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à MULLET Rosemonde

Etaient Absents Excusés :

HENNEBELLE André, DOUVRY Jean-Marie, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, COQUERELLE Alain, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, HERNU Stéphane, DUCLOY Nadine, JURCZYK Jean-François, CHRETIEN Bruno, TASSEZ Thierry

Monsieur Alain DELANNOY, délégué(e) de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DBS_2024_007

Bureau Syndical du 19 juin 2024

Code service : 301

CESSION DE DEUX BATIMENTS MODULAIRES A LA COMMUNE DE BETHUNE

Considérant la volonté du SIVOM de la Communauté du Béthunois de vendre deux bâtiments modulaires de dimensions externes 6,05m x 2,40m dont il n'a plus l'usage.

Considérant l'intérêt manifesté par la commune de Béthune pour l'acquisition de ces deux bâtiments modulaires.

Le Bureau Syndical autorise Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer le contrat de cession, selon le projet ci-annexé, de deux bâtiments modulaires pour un montant total de 7 558€, valeur nette comptable.

La recette sera imputée au budget de la compétence 130, budget principal.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

